

Montréal, le 28 mars 2008

Monsieur le Maire,

Par la présente, La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau *Eau Secours!* fait appel à vous pour vous demander que le contrat de gestion des compteurs d'eau avec Génieau soit modifié.

Nous croyons qu'il est primordial d'effectuer des modifications majeures au contrat. Tout ce qui concerne la question des systèmes de télémétrie, toutes les banques de données et toute l'information de gestion provenant de la banque de données doivent être sous l'égide de la Ville. Nous savons que les banques de données appartiennent à la Ville, tel que prévu au contrat type, mais c'est une propriété intellectuelle théorique plutôt fictive, puisque les installations ne seront pas physiquement entre les mains de la Ville. Il est nécessaire que les serveurs soient localisés dans les bureaux de la Ville et que la manipulation de ces banques de données soit faite par les employés municipaux.

Dans le cas de l'entretien à long terme, il serait très important qu'un transfert des connaissances vers les employés de la Ville soit ajouté au contrat. Pour permettre la transition, il faudrait inclure à ce contrat que celui-ci est non renouvelable au bout de 15 ans. Après ce délai, les installations seront complétées et il ne restera que de l'entretien à effectuer. C'est pourquoi, dans les 5 dernières années du contrat, la transition vers les employés municipaux devrait se faire.

Nous vous demandons de faire confiance à la fonction publique municipale pour gérer correctement et sans conflit d'intérêt le bien public. Nous pouvons comprendre que pour certains travaux nécessaires à la Ville, comme dans le cas de l'installation, vous fassiez appel au secteur privé, mais il faut que vous fassiez la preuve que les compteurs, vannes et systèmes de télémétrie seront gérés par la Ville. Les banques de données passeront entre les mains d'entreprises qui pourraient se servir de ces données comme avantage dans leurs soumissions ultérieures sur d'autres dossiers limitrophes.

Enfin, comme c'est déjà arrivé par le passé, il faut absolument qu'il y ait une règle de protection au contrat pour éviter le transfert de cadres et d'employés stratégiques de la Ville vers le privé. Il devrait y avoir un délai de carence d'un minimum de 12 mois pour éviter de telles situations de potentiels conflits d'intérêts.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous suggérons fortement de modifier ce contrat pour que la Ville de Montréal puisse gérer et développer l'expertise elle-même dans la gestion des infrastructures de l'eau et surtout ne pas privatiser les activités stratégiques reliées à l'eau.

Meilleures salutations.

André Bouthillier
Président
Coalition Eau Secours!